



Mairie de Lons
Place Bernard Deytieux
CS 70213
64144 LONS Cedex

ARRETE N° 102/26/AJ
Le Maire de la Commune de Lons

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite à une erreur matérielle, il convient de retirer l'arrêté municipal n° 60/26/AJ en date du 17 mars 2026,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté municipal n° 60/26/AJ en date du 17 mars 2026 est retiré et remplacé par le présent arrêté.

Les secteurs suivants du Centre Social Municipal seront fermés :

CENTRE MAURICE BAUDRIT et ALSH :

Le vendredi 15 mai 2026 et le lundi 13 juillet 2026

POLE JEUNESSE :

Le vendredi 15 mai 2026 et le lundi 13 juillet 2026,
Du lundi 03 août 2026 au vendredi 14 août 2026 inclus,

CENTRE SOCIAL :

Le vendredi 15 mai 2026 et le lundi 13 juillet 2026,
Du lundi 03 août 2026 au vendredi 14 août 2026 inclus,

RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE :

Le vendredi 15 mai 2026 et le lundi 13 juillet 2026,
Du lundi 03 août 2026 au vendredi 21 août 2026 inclus,

Article 2^{ème} :

Les usagers seront avertis par affichage du présent arrêté à la porte du Centre Social Municipal, Pôle Jeunesse, A.L.S.H et de la Maison de la Petite Enfance.

Article 3^{ème} :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la Directrice du Centre Social Municipal de Lons, pour notification.

Fait à LONS, le 31 mars 2026

Le Maire

Nicolas PATRIARCHE